

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **17 décembre 2025**

Objet : Dénomination du square Fabienne Chauvière

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2025_147
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	32	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	6	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
 - M. Antonio Oliveira - Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
 Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -
 M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
 M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -
 Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -
 Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
 Mme Emmanuelle Jannès - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :


M. Saliou Ba à Mme Vanessa Ghiati
 Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
 M. Aurélien Denaes à Mme Jacqueline Belhomme
 M. Hugo Poupard à M. Michel Aouad
 M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès

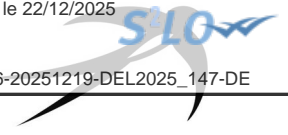
Etaient excusés :

Mme Bénédicte Ibos

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec le code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025 à 15 h 05
Publié le 23/12/2025 à 15 h 05
ID : 092-219200466-20251219-DEL2025_147-DE





CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 17 décembre 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_147

Objet : Dénomination du square Fabienne Chauvière

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-30 ;

Vu la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes ;

Vu la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ;

Vu l'avis de la Commission municipale de féminisation du 31 janvier 2025 ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que la Ville de Malakoff entend favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes en luttant contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public ;

Considérant qu'un travail de féminisation des rues et des équipements publics a été engagé depuis 2019, prolongé par la nouvelle majorité municipale à travers l'engagement n° 103 de son programme, avec pour objectif de saisir toute nouvelle opportunité de dénomination pour féminiser les espaces publics municipaux, notamment en cas de travaux de construction et de réhabilitation ;

Considérant que le square situé entre la rue Ernest Renan et le passage du Sentier du Tir n'a pas de dénomination officielle ; et est communément appelé le square du Sentier du Tir ;

Considérant que Fabienne Chauvière, journaliste scientifique et habitante de Malakoff, a contribué par son engagement médiatique et militant — notamment à travers son émission « Les Savanturiers » sur France Inter — à la diffusion des savoirs scientifiques et à la sensibilisation du grand public aux enjeux écologiques, à la cause animale et aux énergies renouvelables ;

Considérant que son attachement à Malakoff et son action en faveur d'une société plus durable et plus éclairée méritent d'être honorés ;

Considérant la volonté de la Ville de Malakoff de valoriser la notion de matrimoine ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE l'attribution du nom de Fabienne Chauvière au square situé entre la rue Ernest Renan et le passage du Sentier du Tir, actuellement sans dénomination officielle mais communément appelé le square du Sentier du Tir.

Article 2 : AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr